



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Horaires d'ouverture

Mardi 17h - 19h
Jeudi 17h - 19h
Samedi 9h - 11h / 15h - 17h

Taxe de base annuelle

Fr. 65.-/personne dès le 1er janvier de la 20ème année

Achat des sacs officiels

Auprès du magasin COOP ou de la Boulangerie Audergon à Vuadens

Prix

Fr. 10.- le rouleau de 10 sacs de 17 litres
Fr. 20.- le rouleau de 10 sacs de 35 litres
Fr. 30.- le rouleau de 10 sacs de 60 litres
Fr. 25.- le rouleau de 5 sacs de 110 litres

Couches-culottes

Renseignements à prendre auprès de l'administration communale ou sur le site de la commune (www.vuadens.ch)

Ramassage des déchets ménagers

Pour les personnes qui ne pourraient se rendre à la déchetterie, les sacs officiels doivent être déposés dans les endroits définis au plus tard le mercredi matin à 6h.
Merci cependant de vous rendre de préférence à la déchetterie

Contact et infos

Place de la Gare 20
Case postale 12
1628 Vuadens
026 913 20 40
commune@vuadens.ch
www.vuadens.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Vuadens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5	2	1		5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	6
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	16
L 22	19	18		22	20	17
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31				30
L						
M						



Calendrier

Vuadens

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
Sacs rouges officiels disponibles à la boulangerie Chappuis et au magasin Coop. Taxes : voir règlement



Huiles minérales et végétales
Uniquement les huiles liquides



Déchets encombrants combustibles
Voir informations



Pain sec
Uniquement non moisi



Textiles et chaussures
Dans des sacs fermés



Tubes lumineux (néon) / LED
Rapporter idéalement dans les commerces. Sinon, référez-vous au responsable sur place.



Verre
Trier par couleur



Appareils électriques et électroniques
Machine à laver le linge, sèche linge, frigo, congélateur, cuisinière, machine à laver la vaisselle, cigarettes électriques, etc....



Peintures
Y compris les solvants. Petites quantités issus d'activités privées (Fr. 3.-/kg)



Batteries d'autos
Egalement motos, tracteurs et camions. Se renseigner auprès des surveillants



PET
Uniquement les bouteilles



Papier et carton
Ne pas utiliser de sacs en plastique



Déchets de jardin
Y compris déchets compostables ménagers, végétaux, branches de sapin et thuyas



Piles et accumulateurs
Peuvent également être rapportées dans les grandes surfaces



Aluminium et boîtes de conserve
Y compris les aérosols. Les boîtes doivent être lavées et le papier enlevé.



Bois
Séparer les bois traités des bois non traités. Les déchets de chantier ou de rénovation sont interdits.



Gazon
Réservé uniquement au gazon



Déchets inertes (petites quantités)
Pierres (sauf chantier ou rénovation de bâtiment)



Capsules Nespresso (aluminium)
Uniquement les capsules en aluminium



Ferraille (objets métalliques)
La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau



Pneus
Pneus **sans jante** auto et moto (Fr. 5.-)



CONSEIL AUPRÈS DU PERSONNEL

En cas de doute sur la destination de vos déchets, le personnel de la déchetterie se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Si des déchets sont jetés dans la mauvaise benne, celle-ci sera dévalorisée par l'entreprise de recyclage et, à la place du versement de la ristourne pour la matière valorisable, la commune devra payer l'élimination du contenu, ce qui représente de grosses pertes financières.

Merci de prendre en compte les remarques et conseils du personnel de la déchetterie.

TRI A LA SOURCE : ayez le bon réflexe

Lorsque vous faites vos achats.....

- profitez de ramener tous les déchets qui sont repris aux points de vente: bouteilles en verre, piles, appareils électriques ou électroniques, produits toxiques, peintures, plastiques, sagex, pneus, batteries, médicaments, etc...
- choisissez les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique, soit économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc...
- si possible, prenez des sacs et contenants qui remplaceront les emballages et sacs en plastiques

NE SONT PAS ACCEPTÉS

- les traverses de chemin de fer et les poteaux de téléphone
- les souches
- les pneus montés sur jantes
- les déchets de chantier
- les tôles "sandwich"
- l'éternit
- les thuyas et arbustes

DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont repris à la déchetterie aux conditions suivantes :

- les objets sont démontés et les matériaux triés (par exemple : les serrures et charnières sont démontées pour être jetées à la ferraille)
- ils sont démontés au domicile et non à la déchetterie (ce qui cause des embouteillages)
- les objets ne sont pas dissimulés dans des sacs ou des cartons (sont considérés comme déchets encombrants ceux qui n'entrent pas dans un sac de 35 lt.)
- les grandes quantités ne sont pas reprises

HORAIRES SPÉCIAUX

Les informations concernant le déplacement des dates de ramassages des déchets ou la fermeture de la déchetterie (fêtes, jours fériés, etc...) sont annoncées par le biais du bulletin d'information, sur le site internet et iGruyère.

SERVICE DE RAMASSAGE

Un groupe de bénévoles associé à la Société de Jeunesse propose un service de ramassage gratuit de petits déchets ménagers à l'attention des bénéficiaires d'une rente AVS-AI ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Les informations y relatives figurent dans le bulletin d'information.